FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025 Version : 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

Code du produit : D754/E1

Autres moyens d'identification

Non disponible.

PCN Type : Industriel UFI : GNW8-G51G-A006-HKXT

d'utilisation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Industries (UK) Ltd. Needham Road, Stowmarket, Suffolk, IP14 2AD, UK Tel: +44 (0) 1449 773 338

PPG Industries Italia S.r.I., Via Comasina, 121, 20161 Milano, Italy Tel: +39 02 6404.1

Adresse email de la : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

personne responsable

pour cette FDS
Contact national

PPG Industries Belgium bvba

Blarenberglaan A21b, B-2800 Mechelen.

Tel: +32 (0)15-409003 Fax: +32 (0)15-409004

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société : +39 02 6404.1 (0800-1700)

French (FR) Belgium Belgique 1/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Fam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

☑quide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P210, P305 + P351 + P338, P310, P403 + P233, P501

Ingrédients dangereux Éléments d'étiquetage supplémentaires

- : acétate de n-butyle et butan-1-ol
- : Contient du (de la) α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-hydroxypoly(oxyéthylène). Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

French (FR) Belgium Belgique 2/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
butan-1-ol	REACH #: 01-2119484630-38 CE: 200-751-6 CAS: 71-36-3 Indice: 603-004-00-6	≥5.0 - ≤9.0	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	ETA [oral] = 790 mg/kg	[1] [2]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7	≥5.0 - ≤7.6	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [dermique] = 1700 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≥1.0 - ≤3.2	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	EUH066: C ≥ 20%	[1]

French (FR) Belgium Belgique 3/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			EUH066		
acétate de 2-éthoxy- 1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475116-39 CE: 259-370-9 CAS: 54839-24-6 Indice: 603-177-00-8	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1]
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Indice: 601-023-00-4	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 (organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [inhalation (vapeurs)] = 17.8 mg/l	[1] [2]
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol- 2-yl)-5-tert-butyl- 4-hydroxyphényl]propionyl}- ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	CE: 400-830-7 CAS: 104810-48-2 Indice: 607-176-00-3	<0.10	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

XYLENE: Plusieurs enregistrements REACH couvrent la substance avec les isomères du xylène, l'éthylbenzène (et le toluène). Les autres descriptions REACH sont: 01-2119555267-33 mélange réactionnel d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène, 01-2119486136-34 hydrocarbures aromatiques, C8, 01-2119539452-40 mélange réactionnel d'éthylbenzène et de xylène

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte d

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que

possible.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

French (FR) Belgium Belgique 4/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur sécheresse gerçure

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO_2 , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

French (FR)	Belgium	Belgique	5/23
i i ciicii (i iv)	Deigiaiii	Deigique	U/ 2U

Code : D754/E1 Date d'édition/Date de révision

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Inquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: 16 Janvier 2025

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

French (FR)	Belgium	Belgique	6/23
	20.3.4	_ 0.g.qa0	O, 2 O

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Evêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

French (FR)	Belgium	Belgique	7/23
1 1011011 (1 11)	_ 0.9.0	_0.9.4.0	

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [acétate de butyle]
	Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³.
	Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau.
	Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 275 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 550 mg/m³.
butan-1-ol	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau.
	Valeur limite 8 heures: 20 ppm.
IV	Valeur limite 8 heures: 62 mg/m³.
xylène	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [Xylène] Absorbé par la peau.
	Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 221 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 442 mg/m³.
óthulhanzàna	
éthylbenzène	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 20 ppm.
	Valeur limite 8 heures: 87 mg/m³.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 125 ppm.
	Valeur de courte durée 15 minutes: 551 mg/m³.
	value de seatte dates le illiados de l'highii .

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
cétate de n-butyle DNE		Long terme Inhalation	300 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
,	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Court terme Voie orale	2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Öpérateurs	Systémique
F (ED)		D - L	Dalada	I	0/00

French (FR)	Belgium	Belgique	8/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

French (FR)		Belgium	Belgique		9/23
	DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie	150 mg/m³ 11 mg/kg	Opérateurs Population	Systémique Systémique
substances aromatiques < 0.1% cumène	D	cutanée	450/ 3	Ou fout	0
Hydrocarbures, C9,	DNEL	Long terme Voie	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme inhalation	442 mg/m³	Opérateurs Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation Court terme Inhalation	260 mg/m³ 442 mg/m³	Population générale Opératours	Systémique Local
			260 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Court terme Inhalation	221 mg/m³	Opérateurs Population	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	221 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	212 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Voie	125 mg/kg bw/jour	générale Population	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m³	générale Population	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	65.3 mg/m³	générale Population	Local
xylène	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie orale	310 mg/m³ 5 mg/kg bw/jour	Opérateurs Population	Local Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	155 mg/m³	Population générale	Local
				générale	
	DNEL	cutanée Long terme Inhalation	55.357 mg/m³	générale Population	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	3.125 mg/kg bw/jour	générale Population	Systémique
butan-1-ol	DNEL	cutanée Long terme Voie orale	1.5625 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	796 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	cutanée Court terme Inhalation	550 mg/m³	générale Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie	320 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m³	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	36 mg/kg bw/jour	générale Population	Systémique
1-méthyléthyle	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	générale Population	Systémique
acétate de 2-méthoxy-	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Population	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	300 mg/m³	générale Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m³	générale Population	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	300 mg/m ³	Population	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	48 mg/m³	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	35.7 mg/m³	Population	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systémique
		Court terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
T	DNEL	Court torms Vais	11 malka buliaur	Opóratoura	Systómiaus

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TOBRIGOL 6. SOILIO		· oxposition, prot			
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Voie orale	11 mg/kg	Population	Systémique
				générale	' '
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m³	Population	Systémique
	DIVLL	Long terme initialation	32 mg/m	générale	Oysterrique
	DATE		40.4	_	0
acétate de 2-éthoxy-	DNEL	Long terme Voie orale	13.1 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
1-méthyléthyle				générale	
	DNEL	Long terme Voie	62 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Voie	103 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée		· •	′ '
	DNEL	Long terme Inhalation	152 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	181 mg/m³	Population	Systémique
	DIVEL	Long terme initialation	101 mg/m		Systerrique
	DATE		4.400	générale	0
	DNEL	Court terme Inhalation	1420 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Court terme Inhalation	2366 mg/m³	Opérateurs	Systémique
éthylbenzène	DMEL	Long terme Inhalation	442 mg/m³	Opérateurs	Local
	DMEL	Court terme Inhalation	884 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.6 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m³	Population	Systémique
	DIVLL	Long terme initialation	15 1119/111	•	Systerrique
	DATE	1	77	générale	0
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m³	Opérateurs	Local
α -{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl					
propionyl}-ω-hydroxypoly					
(oxyéthylène)					
(OXYOUTYIOTIO)	DNEL	Long terme Voie	0.5 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DIVLL	cutanée	0.5 mg/kg	Operateurs	Systerrique
	DATE		0.005	D. and G. an	0
	DNEL	Long terme Inhalation	0.085 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
				[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Voie	0.25 mg/kg	Population	Systémique
		cutanée		générale	
				[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.025 mg/kg	Population	Systémique
				générale	
				[Consommateurs]	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.025 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DIVEL	Long terms vole orale	0.020 mg/kg bw/jour	•	Oysterrique
	D	1	0.005	générale	0
	DNEL	Long terme Voie	0.025 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
		cutanée		générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.085 mg/m³	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Voie	0.25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée			· '
	DNEL	Long terme Inhalation	0.35 mg/m³	Opérateurs	Systémique
			5.55g,	- poracouro	2,5151111940

PNEC

French (FR) Belgium Belgique 10/23

Date d'édition/Date de révision

: 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

: D754/E1

Code

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétate de n-butyle	-	Eau douce	0.18 mg/l	-
,	_	Eau de mer	0.018 mg/l	_
	_	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg	_
	_	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg	_
	_	Usine de Traitement	35.6 mg/l	_
		d'Eaux Usées		
	_	Sol	0.0903 mg/kg	_
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	_	Eau douce	0.635 mg/l	_
	_	Eau de mer	0.0635 mg/l	_
	_	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg	_
	_	Sédiment d'eau de mer	0.329 mg/kg	_
	_	Sol	0.29 mg/kg	_
	_	Usine de Traitement	100 mg/l	_
		d'Eaux Usées	100 mg/i	
butan-1-ol	_	Eau douce	0.082 mg/l	_
batan 1 or	_	Eau de mer	0.0082 mg/l	_
		Sédiment d'eau douce	0.178 mg/kg	
	-	Sédiment d'eau de mer	0.0178 mg/kg	
	-	Sol	0.015 mg/kg	_
	<u>-</u>	Usine de Traitement	2476 mg/l	_
	-	d'Eaux Usées	2470 mg/i	-
vulòno		Eau douce	0.327 mg/l	
xylène	-	Eau douce Eau de mer	0.327 mg/l	-
	-			-
	-	Usine de Traitement	6.58 mg/l	-
		d'Eaux Usées	10.46	
	-	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg dwt	-
	-	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg dwt	-
44h	-	Sol	2.31 mg/kg	-
éthylbenzène	-	Eau douce	0.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Eau de mer	0.01 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9.6 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	13.7 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sédiment d'eau de mer	1.37 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Sol	2.68 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	-	Empoisonnement	20 mg/kg	-
		Secondaire		
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-	-	Eau douce	0.0023 mg/l	-
hydroxypoly(oxyéthylène)]			
,, po., (on, our you)	_	Eau de mer	0.00023 mg/l	_
	<u>-</u>	Usine de Traitement	10 mg/l	_
		d'Eaux Usées	1.5 1119/1	
	_	Sédiment d'eau douce	3.06 mg/kg dwt	_
	1 -	Sédiment d'eau de mer	0.306 mg/kg dwt	
	1 _	Sol	2 mg/kg	_
	-	001	Z IIIg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

French (FR)	Belgium	Belgique	11/23

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures chimiques et écran facial. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau
Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: alcool polyvinylique (PVA), Viton®, caoutchouc butyle, néoprène À porter éventuellement: Chloroprène, caoutchouc nitrile

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

French (FR) Belgium Belgique 12/23

Code Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

: Liquide. État physique Bleu. Couleur

: Caractéristique. Odeur Point de fusion/point de : Indéterminé.

congélation Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

: Non disponible.

: >37.78°C

Vase clos: 24°C Point d'éclair

Température d'auto-

inflammabilité

Nom des composants	င့	°F	Méthode
drocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	280 à 470	536 à 878	

Température de décomposition

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

рΗ : Non applicable.

Viscosité Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): >400 mm²/s

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Viscosité : 60 - 100 s (ISO 6mm)

Solubilité

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur

French (FR)	Belgium	Belgique	13/23
\ /	- 3 -	3 1	

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Pression	Pression de vapeur à 20 °C			on de va	peur à 50 °C
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
acétate de n-butyle	11.25096	1.5	DIN EN 13016-2			

Densité relative : 0.95

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

40.0 Decembrité de mécations : Demodes

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes

de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité aiguë

French (FR)	Belgium	Belgique	14/23
()	- 3	3 1	

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21.1 mg/l	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	2000 ppm	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10.768 g/kg	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	30 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	6190 mg/kg	-
butan-1-ol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	790 mg/kg	-
xylène	DL50 Voie cutanée	Lapin	1.7 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	4.3 g/kg	-
Hydrocarbures, C9, substances	DL50 Voie cutanée	Lapin -	>2000 mg/kg	-
aromatiques < 0.1% cumène		Mâle,		
		Femelle		
	DL50 Voie orale	Rat	8400 mg/kg	-
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17.8 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	17.8 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3.5 g/kg	-
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-	DL50 Voie cutanée	Rat - Mâle,	>2000 mg/kg	-
4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-hydroxypoly (oxyéthylène)		Femelle		
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA	
V oie orale	10089.97 mg/kg	
Voie cutanée	25724.17 mg/kg	
Inhalation (vapeurs)	150.01 mg/l	

Conclusion/Résumé Irritation/Corrosion

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom du produit/composantRésultatEspècesPotentielExpositionObservationVilènePeau - Irritant moyenLapin-24 heures 500 mg-

Conclusion/Résumé

Peau : Provoque une irritation de la peau.
Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

French (FR)	Belgium	Belgique	15/23
	= :::::::::::::::::::::::::::::::::::::	= 9 - 4	

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
butan-1-ol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3		Effets narcotiques
xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3 Catégorie 3	_	Effets narcotiques Effets narcotiques

Conclusion/Résumé

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition

Conclusion/Résumé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat	
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	

Conclusion/Résumé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies : Non disponible. d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Ingestion

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.

: Provoque de graves lésions des yeux. Contact avec les yeux

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

French (FR)	Belgium	Belgique	16/23
1 1011011 (1 14)	Doigiann	Boigiquo	10/20

Code Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur sécheresse gerçure

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec les yeux

> larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels

immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des

gerçures et/ou une dermatite.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une

> irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence. des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact

avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

French (FR)	Belgium	Belgique	17/23
-------------	---------	----------	-------

Date d'édition/Date de révision

: 16 Janvier 2025

Code : D754/E1
DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 18 mg/l	Poisson	96 heures
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Aiguë CL50 134 mg/l Eau	Poisson -	96 heures
	douce	Oncorhynchus	
		mykiss	
butan-1-ol	Aiguë CL50 1376 mg/l	Poisson	96 heures
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	CL50 9.2 mg/l	Poisson	96 heures
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	Aiguë CL50 140 mg/l	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 1.8 mg/l Eau douce	Daphnie	48 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau	Daphnie -	-
	douce	Ceriodaphnia dubia	
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl- 4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-hydroxypoly (oxyéthylène)	Aiguë CE50 16.6 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 4 mg/l Aiguë CL50 2.8 mg/l Chronique NOEC 0.23 mg/l	Daphnie Poisson Daphnie	48 heures 96 heures 21 jours

Conclusion/Résumé

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83 % - Facilement - 28 jours	-	-
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	-	83 % - Facilement - 28 jours	-	-
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	-	78 % - 28 jours	-	-
acétate de 2-éthoxy- 1-méthyléthyle	-	89 % - Facilement - 15 jours	-	-
éthylbenzène	-	79 % - Facilement - 10 jours	-	-
α -{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)	OECD 301B	24 % - Non facilement - 28	-	-
-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl	Biodégradabilité	jours		
propionyl}-ω-hydroxypoly	facile - Essaie de			
(oxyéthylène)	dégagement de			
	CO ₂			

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acétate de n-butyle	-	-	Facilement
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
xylène	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques <	-	-	Facilement
0.1% cumène			
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-	-	-	Non facilement
4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-hydroxypoly			
(oxyéthylène)			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : D754/E1 Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	Faible
butan-1-ol	1	-	Faible
xylène	3.12	7.4 à 18.5	Faible
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	3.7 à 4.5	10 à 2500	Élevée
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	0.76	-	Faible
éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
α-{3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-	5.9	-	Élevée
4-hydroxyphényl]propionyl}-ω-hydroxypoly (oxyéthylène)			

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

French (FR) Belgium Belgique 19

Code Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets	
Récipient	15 01 04	emballages métalliques	

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires

: Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas sujet aux règlementations dans les contenants inférieurs ADR/RID

à 450 l, de par la réglementation 2.2.3.1.5.1.

Code tunnel

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas

de transport par navire-citerne. Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas sujet aux

règlementations dans les contenants inférieurs à 450 I, de par la réglementation 2.2.3.1.5.1.

: This class 3 viscous liquid is not subject to regulation in packagings up to 450 L according to 2.3.2.5. **IMDG**

IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE	3

Étiquetage : Non applicable. **Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie	
P5c	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
Fam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai	
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul	
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul	
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul	

French (FR)	Belgium	Belgique	21/23

Date d'édition/Date de révision

: 16 Janvier 2025

Code : D754/E1
DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées

Texte integral des mentions il abregees	
⊮ 225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de
	la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Historique

Date d'édition/ Date de : 16 Janvier 2025

révision

Date de la précédente : 9 Janvier 2025

édition

Élaborée par : EHS **Version** : 13

Renonciation

French (FR)	Belgium	Belgique	22/23
` ,	•	U 1	

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : D754/E1 Date d'édition/Date de révision : 16 Janvier 2025

DELTRON GRS BC TRANSPARENT BLUE

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR) Belgium Belgique 23/23